

MOUVEMENT 2026
VAGUE 2 : RECRUTEMENT POSTES A PROFIL
POSTES ECOLE INCLUSIVE

	Appel à candidatures	Dépôt des candidatures	Commissions	Résultats
Vague 3	Mardi 17 mars 2026	Du mardi 17 mars au mercredi 25 mars 2026 (17h00)	Du mercredi 01 au vendredi 03 avril 2026	A partir du vendredi 03 avril 2026

Ces dates sont susceptibles de changer.

Les enseignants intéressés devront adresser une lettre de motivation et un CV (**sous format document avec intitulé poste et NOM-PRENOM** - mentionnant impérativement les coordonnées téléphoniques) exclusivement **par courriel** (**indiquer dans l'objet du mail le poste demandé**) à

24.mvt1d@ac-bordeaux.fr

Liste des postes proposés

POSTES		ETABLISSEMENTS	FICHE
ENSEIGNANT ÉDUCATEUR EN INTERNAT - EREA	1	IEN – ECOLE INCLUSIVE	1
ENSEIGNANT REFERENT	2	Secteur 15: CLG OLYMPE DE GOUGE VELINES Secteur 16: CLG JULES FERRY TERRASSON LAVILLEDIEU	2
ENSEIGNANT EN CENTRE PÉNITENTIAIRE	1	Centre de détention NEUVIC	3
UEMA	1	École de TRÉLISSAC	4

Enseignant éducateur en internat EREA de Trélissac

Les missions de l'internat :

- Le développement d'activités socio-éducatives.
- La remédiation aux difficultés d'apprentissage par la pratique des études dirigées et du soutien scolaire.
- L'éducation à la citoyenneté.
- Le développement des activités sportives.
- La gestion du projet individuel de formation des adolescents dont l'éducateur référent sera un des garants.
- La participation à la formation générale des élèves, par le développement d'activités culturelles et artistiques.
- Le développement des relations avec l'environnement de l'institution, en particulier les collaborations avec les associations, les collectivités territoriales et les entreprises pour compléter l'éducation et la formation des jeunes accueillis en EREA.
-

Les missions de l'enseignant-éducateur en internat :

- L'enseignant éducateur en internat remplit une mission pédagogique et éducative nécessitant un travail en équipe.
- Il assure des activités d'enseignement et/ou de co-enseignement et conçoit des projets pluridisciplinaires.
- Il conçoit et mène des temps d'activités socio-éducatives.
- Il accompagne le processus d'insertion sociale et professionnelle et il a un rôle de référent du parcours de l'élève :
 - prise en considération des compétences scolaires,
 - suivi scolaire : études surveillées et aides personnalisées aux devoirs,
 - complémentarité avec les partenaires médico-sociaux et de santé,
 - communication dynamique et fructueuse avec la famille.
- Il contribue à la socialisation et l'autonomie des élèves : accompagnement à tous les stades de son développement dans les actes de la vie quotidienne, en prenant en compte la spécificité et les formes qu'elle peut prendre.
- Il participe à la formation personnelle des élèves par la mise en œuvre d'activités culturelles, artistiques et sportives.
- Dans le cadre du travail d'équipe il participe à la recherche de stages et à leur suivi.
- Il s'implique dans la vie de l'établissement : participation aux réunions institutionnelles, mise en œuvre des décisions communes, contribution aux opérations et actions menées.
- Les activités proposées dans le cadre de l'internat éducatif font l'objet de bilans périodiques et d'un rapport annuel d'activité.

L'organisation des services

Les enseignants éducateurs en internat assurent à la fois des services d'enseignement et des services d'accompagnement éducatif. Le temps de service inclut 2 heures de réunions hebdomadaires.

Connaissances indispensables

- Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles et du professeur des écoles spécialisé.
- Connaissance de l'école inclusive et des dispositifs particuliers de suivi des élèves.
- Connaissance du système éducatif.

Compétences attendues

- Aptitude au travail en équipe et grande disponibilité.
- Capacité d'adaptation et capacité à prendre en charge au plan pédagogique et au plan éducatif des adolescents en difficulté scolaire, sociale, personnelle.
- Capacité à communiquer avec l'ensemble des partenaires (équipe de direction, équipes pédagogiques et éducatives, nombreux partenaires extérieurs).
- Expérience de gestion de groupe souhaitée (milieu associatif, engagement personnel au niveau des jeunes, animation, ateliers éducatifs...).
- Aptitude à gérer les conflits.
-

Formation souhaitée

CAPPEI ou équivalent.

Modalité d'affectation

Affectation à titre définitif

Éléments de rémunération

Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon

Modalité de recrutement

Entretien devant une commission départementale.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter Madame Johanna Barthas (IEN ECOLE INCLUSIVE)

Enseignant référent

DESCRIPTION DU POSTE :

L'enseignant référent est un personnel de l'éducation nationale titulaire d'un diplôme d'enseignant spécialisé. Chargé du suivi des élèves reconnus en situation de handicap sur un secteur géographique, il est basé sur un collège de ce secteur. A ce titre, il est, pour le secteur, la personne ressource qui sera très souvent consultée en première intention sur les situations de scolarisation d'élèves reconnus en situation de handicap.

MISSIONS :

- Assurer, sur l'ensemble du parcours de formation, la permanence des relations avec l'élève, ses parents ou son représentant légal (Article D351-12 du code de l'éducation)
- Favoriser la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation.

ACTIONS A CONDUIRE :

- Travailler en partenariat avec la MDPH et en particulier avec le coordonnateur du pôle enfants-adolescents et l'équipe pluri-disciplinaire d'évaluation.
- Organiser les Équipes de Suivi de Scolarisation (ESS) depuis l'édition des convocations jusqu'au compte-rendu final.
- Être une personne ressource de proximité pour l'ensemble des partenaires de la scolarisation d'un élève reconnu en situation de handicap (familles, équipes pédagogiques, professionnels des services de soins...).

COMPETENCES ET TITRES REQUIS :

- Titre : Être titulaire du CAPPEI (ou des équivalences énoncées à l'article cité au paragraphe « missions ») ou s'engager à le passer
- Avoir une bonne connaissance de l'ensemble des structures de l'École Inclusive
- Posséder des qualités de synthèse, de rédaction, d'organisation et de conduite de réunion
- ☐ Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (bureautique : traitement de textes, tableur...)

MODALITE D'AFFECTATION

Affectation à titre définitif

L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

ELEMENTS DE REMUNERATION

Traitement Éducation Nationale selon le grade et l'échelon

MODALITE DE RECRUTEMENT

Entretien devant une commission départementale.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter le service de l'École Inclusive au 05.53.02.84.97

Enseignant en centre pénitentiaire NEUVIC

POSTE	100 % au centre pénitentiaire de NEUVIC En priorité pour un enseignant détenteur du CAPPEI ou équivalent, justifiant si possible d'une expérience pédagogique professionnelle auprès de mineurs ou de jeunes en difficultés sociales ou scolaires, ou d'une expérience dans des établissements difficiles ou d'une expérience de remise à niveau de public adulte. Il s'agit d'apporter une réponse en termes d'enseignement à des niveaux différenciés.
NATURE DES MISSIONS CONFIEES	Attention : L'enseignement en milieu carcéral est défini aussi comme une formation pour adultes. Les enseignants, en relation avec l'ensemble des autres partenaires intervenant dans les établissements, s'efforcent de mener une politique d'incitation visant à permettre l'accès de l'enseignement aux détenus qui, même sans être demandeurs, du fait justement de leur grande marginalisation, pourraient utilement en bénéficier. · Considérer l'enseignement comme élément essentiel dans le dispositif de réinsertion · Soutenir la personne dans toutes les phases de la détention, fixer des objectifs et construire des projets qui structurent le temps · Assurer l'accès au monde de l'écrit et proposer des activités intellectuelles complexes et enrichissantes · Contribuer à restaurer un sentiment de compétence et une image de soi plus positive · Viser en centre de détention une formation générale et/ou professionnelle sanctionnée par des diplômes reconnus · Ouvrir aux différentes formes d'accès au savoir (liaisons entre l'enseignement et les activités professionnelles, socio-éducatives, culturelles)
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	· Connaître les méthodes d'évaluation · Connaître les outils et les démarches pédagogiques élaborées dans le cadre de l'enseignement et des apprentissages en direction d'un public spécifique · Savoir individualiser les parcours et mettre en place des dispositifs pédagogiques pertinents · Être capable de gérer et de dispenser des enseignements à tous les niveaux de formation, Savoir s'inscrire dans une équipe pluri-catégorielle · Être capable d'intervenir auprès d'un public adulte · Posséder des qualités relationnelles et une aptitude à la médiation · Aptitude à la gestion de l'hétérogénéité · Être capable de respecter le devoir de réserve et de confidentialité. · Avoir anticipé les conditions de travail liées à l'enfermement
Prérequis (diplômes ou expérience)	· Enseignant du premier ou du second degré · Être titulaire du CAPPEI ou s'engager à le passer · Expérience indispensable d'enseignement auprès d'adolescents en situation de grande difficulté scolaire.
Modalité de recrutement	Entretien devant une commission départementale Pour tout contact supplémentaire, s'adresser à l' IEN Ecole Inclusive, Madame Johanna BARTHAS

Coordonnateur pédagogique en unité d'enseignement en maternelle pour enfants autistes TRELISSAC

DESCRIPTION DU POSTE

Lorsqu'un établissement médico-social dispose "d'une unité d'enseignement, celle-ci fait l'objet d'une coordination pédagogique assurée par le responsable pédagogique prévu par l'article D. 351-18 du code de l'éducation, qui reçoit la dénomination de « coordonnateur pédagogique de l'unité d'enseignement ».

" article 5 § a) de l'arrêté du 02/04/2009.

(Voir également l'article 4 § IV du décret n°2009-378)

Le plan autisme 2013-2017 prévoit la création d'unités d'enseignement en école maternelle destinées à l'accueil d'enfants autistes ou avec d'autres troubles envahissants du développement (TED). La mise en œuvre est décrite par l'instruction ministérielle n°DGCS/SD3B/DGOS/SDR4/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13-2-2014 (BOEN n°17 du 24 avril 2014)

Missions

Voir annexe 2 de l'instruction ministérielle.

Le coordonnateur de l'unité d'enseignement autisme est « un enseignant spécialisé titulaire du CAPPEI OU DU CAPA-SH(préférentiellement option D - troubles des fonctions cognitives) » :

- Il pilote le projet de l'U.E maternelle et assure la cohérence des actions des différents professionnels.
- Il partage avec les autres professionnels de l'ESMS un langage et des outils de réflexion communs.
- Il transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire dont ses collègues l'informent.
- Il réalise avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets.
- Il favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient.
- L'enseignant, en dehors des échanges réguliers entre la famille et la direction de l'ESMS, est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant.
- Comme l'ensemble de l'équipe avec qui il partage les éléments d'information et avis recueillis auprès des parents, il respecte le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille.
- Il favorise également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe et dont il recueille les avis au même titre que le directeur de l'ESMS ou le psychologue. »

Actions à conduire

« C'est l'enseignant qui organise notamment l'emploi du temps et assure la cohérence des interventions pédagogiques, éducatives et paramédicales (individuelles et collectives) réalisées au sein de l'UE, dans le cadre fixé par les PPS. Il est identifié comme le pilote de l'unité.

L'emploi du temps de l'équipe doit identifier des plages de concertation, de coordination interne, d'élaboration du projet collectif, et de retours de la supervision.

L'ensemble des professionnels intervient dans l'UE sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS, l'équipe médico-sociale s'inscrit par ailleurs également sous son autorité hiérarchique tandis que l'enseignant exerce sous celle de l'IEN Ecole Inclusive (cf. arrêté du 2 avril 2009 susvisé).

Le directeur de l'ESMS informera et associera l'IEN Ecole Inclusive à la résolution de toute situation qui, au sein de la classe ou de l'école, peut conduire à une dégradation des conditions d'enseignement auprès des élèves de l'UE. De même, l'IEN Ecole Inclusive informera le directeur de l'ESMS, responsable de l'UE, de toute situation portée à sa connaissance qui pourrait avoir des conséquences sur le fonctionnement de l'UE, le bien-être et la sécurité des élèves accompagnés par ce dispositif ou des professionnels, y compris l'enseignant, exerçant dans l'unité. »

Compétences et titres requis

- Titre : être titulaire d'un CAPPEI ou diplôme similaire ou être en cours de formation
- Posséder d'importantes qualités relationnelles et organisationnelles.
- Avoir une bonne connaissance du réseau des structures médico-sociales du département.
- Avoir une bonne connaissance de toutes les modalités possibles des parcours de formation d'un élève handicapé ainsi que des modalités de travail en vigueur dans l'enseignement « ordinaire » et plus particulièrement de celles de l'école maternelle.

MODALITE D'AFFECTATION

Affectation à titre définitif.

L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

ELEMENTS DE REMUNERATION

Traitement Éducation Nationale selon le grade et l'échelon

MODALITE DE RECRUTEMENT

Entretien devant une commission départementale.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter Madame Johanna BARTHAS (IEN EI 24).